**PROFIL SAISONNIER SURVEILLANT DE BASSIN**

***1. Définition en termes de description des productions et des services attendus***

Il accueille et informe les utilisateurs ;

Il contrôle leur habillement, leur équipement et leur hygiène ;

Il assure une surveillance directe et constante du/des bassin(s) de natation ;

Il maintient la discipline et le respect du ROI et de l’Institution provinciale ;

Il assure les premiers soins, le sauvetage, la réanimation et le suivi administratif en cas d’accident ;

En cas d’accident corporel, chimique ou technique, il exécute au niveau du/des bassin(s) le plan de sécurité défini par la direction de l’établissement ;

Il contrôle le matériel de sécurité et de réanimation ;

Il participe le cas échéant à l’entretien du/des bassin(s) ;

Il doit être titulaire du BSSA/BBSA et en ordre de recyclage en fonction de l’infrastructure.

***2. Conditions d’exercice du métier***

**Conditions matérielles** :

Travail effectué à l’intérieur ou selon les cas à l’extérieur ;

Travail en semaine et aussi le week-end ;

Travail en journée et en soirée ;

Horaire flexible avec périodes plus chargées correspondant aux pics de fréquentation de la piscine.

**Contexte relationnel et/ou psychologique** :

Le sens de la communication, les capacités relationnelles avec le public, ses collègues et les groupes sont essentiels pour la pratique de ce métier.

**Partager son attention entre les utilisateurs**

Garder un contact visuel avec les utilisateurs ;

Rester disponible pour l’ensemble des utilisateurs ;

Circuler autour des bassins Circuler pour prévenir les incidents ;

Maintenir une (présence) ambiance conviviale ;

Gérer les malentendus/conflits entre les utilisateurs ;

(Faire) respecter les individus avec leurs différences et leurs diversités ;

Anticiper les conflits.

**Prévenir les incidents et les accidents possibles**

Mettre hors service le matériel déficient ;

Limiter l’utilisation de certains matériels ;

Obliger les utilisateurs à respecter les consignes ;

Ecarter toute source éventuelle de danger (apnée, danger humain, course, plongeon risqué, glissade,\_).

**Faire respecter la propreté des bassins**

Responsabiliser les utilisateurs ;

Veiller au respect de la propreté des lieux.

***3. Surveiller les bassins et assurer la sécurité des utilisateurs***

**Faire respecter le timing aux utilisateurs**

Gérer les plages d’activités ;

Rappeler les horaires de fermeture si besoin.

**Assurer les premiers soins en cas d’accident bénin**

(sans appel au secours externe spécialisé) Appliquer le plan d’urgence Interne de l’établissement ;

Eviter le "sur-accident" ;

Etablir un bilan correct de la situation et de l’état de la victime ;

Appliquer les premiers soins adéquats ;

Compléter les documents officiels liés aux arrêtés d’exploitation ;

Relayer les informations au service compétent.

**Assurer les premiers soins en cas d’accident grave**

(avec appel au secours externe spécialisé) Appliquer le Plan d’Urgence Interne de l’établissement ;

Eviter le "sur-accident" ;

Etablir un bilan correct de la situation et de l’état de la victime ;

Déclencher la procédure interne à l’établissement ;

Appliquer les premiers soins adéquats ;

Compléter les documents officiels liés aux arrêtés d’exploitation ;

Relayer les informations au service compétent ;

**Assurer le suivi en cas d’incident/accident non corporel en appliquant le Plan d’Urgence Interne de l’établissement**

Etablir un bilan correct de la situation (éclairage, chlore, incendie, alerte à la bombe, pollution de l’eau, coupure d’eau, ventilation) ;

Déclencher la procédure interne à l’établissement ;

Compléter les documents officiels liés aux arrêtés d’exploitation ;

Relayer les informations au service compétent ;

**4. Gestion des installations**

Procéder aux analyses Bactério des eaux des bassins ;

Mise en place et retrait des lignes de nage ;

Nettoyage des toboggans, lignes d’eaux et gestion du robot ;

Affichage des données à destination du client.